ART. 3 N° I-2089

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º I-2089

présenté par M. Lefèvre, M. Darmanin, M. Maillard, M. Marion, M. Metzdorf, M. Midy, Mme Pouzyreff, Mme Vidal et M. Vojetta

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 22, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2025 ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'éviter la rétroactivité de la présente contribution.